



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palement des pensions

Question écrite n° 49848

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le paiement des pensions de retraite. Ce paiement intervient généralement vers le 10 de chaque mois à la banque qui le crédite après quelques jours de délai. Le bénéficiaire en dispose donc environ le 15 du mois et cette date est jugée tardive par beaucoup de retraités ; en effet, de nombreuses échéances (eau, électricité, loyers...) sont fixées au 5 de chaque mois et ce décalage crée des problèmes. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il est envisageable d'avancer la date de paiement des pensions afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Dassault Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49848

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1496